



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2026/03

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 011-211103015-20260122-DEL202603-DE

Berser
Levaulx

L'an deux mille vingt six, le vingt-deux janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 13 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

ABSENTS : Michaël SEGUIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Voirie et équipements publics du lotissement Horizon : cession des parcelles de la Sté hectare à la commune.

La Société HECTARE ayant vendu tous les lots du lotissement Horizon situé rues de la Tramontane, du Gregau et impasse du Marin, souhaite désormais céder la voirie et les réseaux à la commune.

Ces équipements se situent sur les parcelles suivantes :

| Parcelle | Superficie |
|----------|---------------------|
| B 651 | 36 m ² |
| B 653 | 25 m ² |
| B 662 | 1628 m ² |
| B 663 | 128 m ² |
| B 664 | 410 m ² |
| B 665 | 1510 m ² |
| B 684 | 1025 m ² |
| B 685 | 59 m ² |
| B 714 | 1421 m ² |
| B 715 | 848 m ² |
| B 716 | 80 m ² |
| B 717 | 2888 m ² |
| B 718 | 76 m ² |
| B 719 | 172 m ² |
| B 720 | 20 m ² |

Les frais de notaires et droits d'enregistrement seront à la charge du demandeur.

Madame le Maire précise qu'un état des lieux de ces parcelles a été effectué.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Accepte** la cession à l'euro symbolique des parcelles susvisées.
- **Décide** que les frais notariés et droits d'enregistrement seront à la charge du demandeur : la société HECTARE.

➤ Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

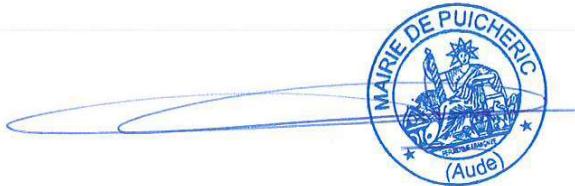
Ont signé au registre les membres présents.

*La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.*



Certifié exécutoire à Puichéric, le 22 janvier 2026
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.